



Rapprochement Universités – Écoles

SITUATION ACTUELLE

La France est un pays où les formations d'ingénieurs et de gestion sont assurées pour partie à l'université, pour partie dans des écoles publiques et privées. Certaines écoles dépendent du MESR,

d'autres de ministères techniques. Le recrutement des étudiants se fait principalement par concours après les CPGE (sauf écoles à prépa intégrée comme les INSA ou sur titres). Les formations

d'ingénieurs sont soumises à la commission du titre d'ingénieur (CTI), où ne siège aucun représentant des syndicats enseignants ou étudiants. ●

CRITIQUE

Dans nombre d'écoles privées, notamment dans le domaine de la gestion, le lien avec la recherche est ténu. Le montant des droits d'inscription pour les écoles privées ou consulaires est le plus souvent prohibitif.

Le public étudiant de ces écoles représente une image inversée de la population française, les élèves issus des milieux populaires étant très peu nombreux. Les filles sont peu présentes dans les filières scientifiques.

Dans le cadre de la restructuration de l'ESR, de nombreuses écoles ont été membres des PRES EPCS (ou de FCS), ce qui leur donne la possibilité de participer à la délivrance de diplômes de Master, qu'elles soient privées ou publiques. ●

PRINCIPE

À terme, les formations d'ingénieurs et de gestionnaires devraient être intégrées dans les universités, assurant ainsi le lien avec la recherche. L'État doit garantir

la qualité du diplôme national que les universités et écoles délivrent. Les formations dispensées doivent être revues périodiquement afin de prendre aussi en

compte l'évolution des métiers. Les étudiants de ces filières doivent payer des droits d'inscription modérés, définis nationalement, dans l'attente de la gratuité. ●

PROPOSITIONS

1. Dans un premier temps, encourager les partenariats d'enseignement ou/et de recherche avec les universités (conventions, rattachement, ...).

2. Mettre en place des laboratoires de recherche – propres ou mixtes Universités – Ecoles-Organismes – ou associer les personnels en poste à la recherche dans toutes les écoles d'enseignement supérieur public.

3. Mettre en débat le processus de recrutement des étudiants. De toutes façons, modifier le contenu et les épreuves des concours, avec notamment l'objectif de diversifier les origines sociales des publics accueillis.

4. Augmenter les passerelles entre universités et écoles, les accès sur titre... pour favoriser la démocratisation.

5. Donner un rôle au CNESER dans l'habilitation des formations d'ingénieurs et de gestion, dont les diplômes sont délivrés dans des établissements publics.

6. Redéfinir le rôle et modifier la composition de la CTI pour qu'elle comporte des représentants des personnels et des étudiants, ainsi que de leurs organisations syndicales.

7. Modifier selon les mêmes principes le rôle et la composition de la commission d'évaluation des formations et des diplômes de gestion (Helfer).

8. Modifier les textes accordant aux établissements privés l'attribution du grade de Master – Faire intervenir le CNESER dans cette attribution.

9. Assurer une meilleure coopération internationale et favoriser l'accueil d'étudiants étrangers. ●